

# **L'avenir du volontariat dans la coopération internationale**

**Contribution du comité de liaison des ONG de volontariat (CLONG-Volontariat) en vue de l'année européenne du volontariat.**

Novembre 2010

# Sommaire

Sommaire .....	2
Introduction .....	3
Synthèse .....	4
I - Rapports internationaux et sociétés en mutation, changent la perspective du Volontariat. ..	5
1) Réinventer la coopération face aux changements géopolitiques. ....	5
2) Liens entre les mutations sociales et le volontariat de coopération internationale. ....	6
3) Evolution des contextes dans lesquels se réalisent les échanges internationaux. ....	7
II - Une grande diversité et une faible lisibilité du volontariat français à l'international. ....	8
1) Voyages utiles, stages et initiation à la solidarité internationale. ....	8
2) Une gamme complexe de volontariats. ....	8
3) Les principaux dispositifs ouverts aux français et pour certains d'entre eux à toutes nationalités. ....	9
III - Les débats récurrents et futurs concernant le volontariat international. ....	12
1) Le volontariat est-il toujours en adéquation avec les valeurs de solidarité internationale ? .....	12
2) Des visions contrastées des objectifs du volontariat selon les acteurs. ....	13
3) Les modalités de mise en œuvre du volontariat font également débat. ....	15
IV - Que faire en Europe pour un volontariat solidaire avec les P.E.D. ? .....	19
1) Se concerter au niveau de la France. ....	19
2) Prendre des initiatives avec nos homologues européens. ....	19
En conclusion .....	21
Annexe 1 : Charte des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité .....	22
Annexe 2 : Tableau des principales caractéristiques des VIES. ....	24

## Introduction

Le CLONG Volontariat, constitué de 14 associations françaises envoyant des volontaires dans différents pays du monde, a réalisé un travail de concertation et de réflexion concernant les différentes formes de volontariat en coopération internationale. Tout en restant centré sur le dispositif de volontariat de solidarité internationale adossé à la loi de 2005, le collectif a souhaité consulter d'autres acteurs impliqués de différentes manières en coopération.

Il propose d'élargir l'échange de vue concernant les perspectives qui s'offrent à nos concitoyens dans ce domaine, avec les acteurs publics et privés concernés, au sein de la plateforme France Volontaires.

Au delà de l'espace national, le CLONG se prépare à intervenir dans le cadre de l'année européenne du volontariat 2011, aux côtés de ses homologues des pays membres de l'U.E., afin d'y faire **prendre en considération la dimension du volontariat entre l'Europe et les pays tiers**. La solidarité internationale concerne en effet les citoyens européens à différents titres. Cette note se propose donc de rassembler quelques éléments de débat afin de contribuer à dégager des lignes d'action convergentes dans un cadre français et européen.

Au delà des documents d'actualité<sup>1</sup>, nous nous référons aux publications des instances européennes, à celles des pouvoirs publics et des plates formes européennes et françaises des acteurs non étatiques.

Ne pouvant citer ces nombreuses références, on trouvera ci-dessous ce qui ressort d'essentiel aux yeux CLONG, à propos:

- De l'évolution du contexte de coopération internationale ;
- De la diversité croissante des formes de volontariat français à l'international,
- Des questions et des enjeux à prendre en compte pour les années à venir ;
- Du besoin de concertation avec les partenaires européens, en saisissant l'opportunité de l'année 2011 pour promouvoir des synergies européennes et une prise en compte de cette forme de coopération entre sociétés civiles du nord et du sud.

---

<sup>1</sup> Les différents éléments sur lesquels s'appuie ce travail sont les suivants :

- Les entretiens conduits pour le CLONG, sur une commande du MAEE, par les journalistes d'Alternatives Internationales, avec une 15aine de personnalités françaises et étrangères.
- La consultation d'ONG, membres et non membres du CLONG
- Des travaux universitaires, des évaluations concernant le volontariat de solidarité internationale...
- L'élaboration de la nouvelle loi française concernant le service civique volontaire,
- Les documents du MAEE, de Coordination Sud et de la plate forme européenne des ONG, concernant la stratégie européenne de développement
-

## Synthèse

**Une première partie** met en perspective les mutations relatives aux rapports internationaux et aux évolutions sociétales modifiant la perspective du volontariat. Elle souligne les nouveaux rapports de force entre régions du monde, ainsi que la mise en cause de l'efficacité de l'aide et la recherche de nouvelles formes de coopération plus équilibrées et plus responsabilisantes.

Elle rappelle par ailleurs que les échanges humains entre les peuples, notamment par le volontariat, correspondent à une aspiration largement répandue constituant une chance pour lutter contre la peur de l'autre et la tentation du repli sur soi qui perturbent nos sociétés frappées par les crises contemporaines.

Rééquilibrage des partenariats, circulation internationale des volontaires, travail sur les valeurs de solidarité, appellent des adaptations dans la façon de mettre le volontariat dans les nouvelles dynamiques de coopération.

**Une deuxième partie** expose succinctement la grande diversité des moyens utilisés par les français pour découvrir, échanger, travailler dans les pays du monde, particulièrement auprès de ceux qui connaissent des difficultés. Elle cite les principaux dispositifs organisés pour réaliser des séjours allant de quelques semaines à plusieurs années, dans une perspective de solidarité. Il est rappelé que bon nombre de nos concitoyens partent hors des dispositifs formels, soit individuellement, ou dans le cadre de groupes privés.

Cette diversité est utile pour démocratiser l'accès à une expérience internationale. Elle appelle cependant un effort de clarification du rôle de chaque dispositif et d'accompagnement pour assurer la qualité et la fiabilité des missions à l'étranger.

**La troisième partie** actualise quelques débats importants à propos du volontariat:

Autrefois marqué par une conception d'assistance technique, Nord/Sud, le volontariat se place désormais dans une optique d'échanges et d'avantages réciproques. Toutefois, ces évolutions ne doivent pas masquer les visions contrastées des objectifs du volontariat selon qu'ils sont vus par les Etats, les collectivités territoriales, les associations, les organismes d'envoi et ceux qui accueillent les volontaires. La tendance générale est au renforcement du rôle et du pouvoir des partenaires d'accueil qui va jusqu'à la création de leurs propres dispositifs de volontaires et d'échanges internationaux.

D'autres débats se poursuivront à propos du V.S.I., du Service Civique, par rapport au salariat et au bénévolat. Quelles places, quelles interférences éventuelles, quelles complémentarités les uns par rapport aux autres, dans un contexte d'emplois rares, notamment pour les jeunes ? Quelle utilité le volontariat a-t-il dans la coopération au développement ? Qu'entend-on par professionnalisme lorsqu'il s'agit de volontaires ? Y a-t-il une durée de séjour optimale en mission ? Qui doit contribuer aux frais de séjour et à l'accompagnement des volontaires ? Ces interrogations posent la nécessité des évaluations, des mises en commun d'expériences autour des collectifs existants et particulièrement avec la plate forme France Volontaires.

**Une dernière partie** replace cette concertation française dans le cadre élargi de l'année européenne du volontariat, 2011. Le CLONG tente d'attirer l'attention de ses homologues de l'U.E. sur le volontariat avec les pays tiers et de saisir cette opportunité pour envisager de porter ensemble quelques préoccupations auprès des instances européennes en 2011. Tels que le rapprochement entre plates formes nationales et organismes de volontariat ; le corps de volontaires (EVHAC) ; la réciprocité ; la cohérence des politiques européennes pouvant concerner le volontariat : aide au développement, migrations...

# **I - Rapports internationaux et sociétés en mutation, changent la perspective du Volontariat.**

« La solidarité ne doit pas être exercée dans l'ignorance ». Cet extrait d'un entretien réalisé par Alternatives Internationales résume la nécessité de comprendre, d'analyser les contextes proches et lointains, de plus en plus reliés entre eux par les effets de la mondialisation.

## **1) Réinventer la coopération face aux changements géopolitiques.**

**En termes de rapports internationaux**, ces contextes sont en forte évolution. Après l'effacement d'une structure bipolaire Est/Ouest, la notion de tiers monde laisse place à de **nouvelles stratifications entre pays émergents, intermédiaires, moins avancés, Etats faibles ou en crise, etc.** Politologues, praticiens avertis du développement, nous préviennent que les modalités de coopération doivent s'adapter à ces différentes situations nationales ou régionales. Nos interlocuteurs soulignent qu'en termes de volontariat, la capacité des partenaires à définir leurs besoins, à négocier, à pratiquer la réciprocité, à utiliser les expatriés varie considérablement et qu'il faudra en tenir compte, plus que par le passé.

**D'une manière générale, les personnalités des pays en développement** font part d'une aspiration à une autre coopération : « moins univoque, plus égalitaire, avec des responsabilités mieux partagées, une aide qui n'humilie pas, des volontaires qui ne sont pas là uniquement pour superviser l'emploi de l'aide, un réel partenariat... » Cette attente n'est pas nouvelle, mais elle s'accroît si l'on en croit les témoins interviewés.

**L'efficacité de l'aide dépendrait en effet d'une réinvention de la coopération.** Ce souci de l'efficacité, se référant à la déclaration de Paris en 2005, est d'ailleurs jugée par les membres de la société civile comme étant trop inspirée par les bailleurs, selon des critères trop gestionnaires et pas assez démocratiques. Quant à l'aide, c'est probablement une notion dont il faudra se départir pour retrouver celle de **co-opération**.

**Les autorités des pays développés**, pour la plupart, n'ignorent pas le poids des échanges humains, que ceux-ci soient solidaires ou non, institutionnalisés ou pas. Ils ne réduisent pas les budgets pour l'envoi d'expatriés, parfois même les augmentent-ils, comme en Allemagne ou au Japon. **Elles espèrent que ces relations renforceront le rayonnement culturel, les échanges économiques de leur pays, confortant par là une influence** souvent concurrencée par de nouvelles puissances émergentes dans les pays moins développés. La France n'échappe pas à ces préoccupations, d'autant qu'elle ne dispose plus des nombreux coopérants expatriés au cours des décennies qui ont suivi les indépendances africaines. C'est une des significations qu'il faut retenir de l'annonce faite en 2008 par le MAEE, visant à augmenter le nombre de volontaires français à l'étranger.

**Ainsi, évolutions géostratégiques, changement de paradigme de l'aide** impactent-ils le volontariat. Par exemple, certains pays émergents posent maintenant plus strictement leurs exigences en vue de recevoir un volontaire. Ils réclament une certaine réciprocité dans l'échange d'expatriés. Ils négocient plus précisément les profils et les missions des étrangers. On peut imaginer que cette tendance s'accroîtra. Par ailleurs, les phénomènes migratoires risquent d'interférer davantage avec ces échanges humains « solidaires », notamment entre les

peuples de l'Europe et ceux du Sud. Le fait que les marchandises et les capitaux franchissent beaucoup plus aisément les frontières que les hommes sera plus difficile à admettre dans un monde globalisé. La régulation des flux humains transfrontaliers constitue un sujet politique sensible auquel le volontariat ne saurait échapper.

## **2) Liens entre les mutations sociales et le volontariat de coopération internationale.**

**L'évolution des sociétés civiles** n'a pas moins d'incidences sur le volontariat international que les politiques gouvernementales. Sur fond de mondialisation par les technologies nouvelles de communication, les moyens de déplacement, les relations économiques et commerciales, les délocalisations du travail, on ne peut s'étonner de la **montée du désir de voyage, de rencontres, de mobilité** pour l'emploi.

**Dans les pays du nord**, la demande sociale pour les voyages, les séjours d'études à l'étranger, les échanges culturels et autres rencontres, ne cesse de croître. Des jeunes aux retraités, on cherche à découvrir, à se rendre utile, à débiter ou à enrichir son parcours professionnel. **Les organismes d'envoi enregistrent ces multiples demandes sans toujours pouvoir y faire face**, ou, à contrario, sans toujours trouver les candidats dont ils auraient besoin pour les programmes qu'ils soutiennent.

L'internet permet d'entrer en contact sur tous les points de la planète avec des correspondants proposant un accueil en séjour volontaire, humanitaire... Ce « volontariat électronique » s'avère parfois aléatoire, il n'en est pas moins une réalité à prendre en compte.

On cherche à partir pour des raisons variées qui vont de la solidarité la plus idéale à l'opportunité la plus utilitaire, telle que la recherche d'une activité, à défaut de trouver un emploi au pays.

La **pénurie de travail pour les jeunes**, l'épreuve d'une insertion professionnelle difficile, ont semble-t-il renforcé le pragmatisme des nouvelles générations, sans effacer toutefois générosité, ni sens d'un engagement gratuit, sous des formes qui demandent à évoluer, comme nous le verrons.

**Les évolutions dans les sociétés des pays en développement** ne sont pas moins fortes avec une population jeune très importante, plus scolarisée, mais peu ou mal employée. Cette jeunesse ne compte guère sur le volontariat pour immigrer ce qui reste pourtant un rêve puissant, comme on le sait. Toutefois différents jumelages, projets, chantiers internationaux, offrent quelques perspectives de découvertes internationales à une petite minorité parmi les leaders et acteurs sociaux.

Dans ce contexte de sous-emploi, l'accueil de volontaires internationaux est parfois mis en question par **crainte de substitution** aux compétences locales sous utilisées. De ce fait, deux orientations se font jour pour une meilleure acceptabilité des expatriés :

- que celui-ci apporte des capacités spécifiques, non mobilisables sur place, ce qui reste d'actualité dans les grands pays émergents ;
- ou que le volontaire soit clairement là dans une perspective d'échange, appelant une forme de réciprocité n'excluant pas, bien au contraire, l'apport de compétences.

Dans tous les cas de figure, les responsables locaux qui accueillent nos volontaires auront tendance à **renforcer leurs exigences soit en matière de profil des volontaires, soit en terme de qualité de partenariat et de réciprocité.**

### 3) Evolution des contextes dans lesquels se réalisent les échanges internationaux.

**Bien d'autres transformations** des contextes dans lesquels se réalisent les échanges internationaux entre peuples pourraient être citées. Certaines sont favorables comme nous l'avons vu, **d'autres sont négatives comme la peur, le racisme, la xénophobie**, qui sont à l'œuvre particulièrement par ces temps de crise et de repli identitaire, notamment en Europe. C'est une raison supplémentaire pour porter une attention accrue à la qualité des relations humaines qui s'établissent sous le couvert du volontariat et à sa dimension pédagogique sur nos concitoyens. En effet, nous sommes amenés, grâce au volontariat, à contribuer aux efforts de compréhension, d'explication, en faveur d'une solidarité engagée à l'intérieur de nos pays et entre peuples mis en contact par des circonstances subies ou choisies.

D'une manière positive, la poussée générale des sociétés civiles et du mouvement associatif comme gage de l'efficacité des politiques de développement et de l'amélioration de la démocratie à toutes les échelles spatiales, ne doit pas échapper aux volontariats internationaux. Après la déclaration de Paris, la conférence d'Accra, puis le quadrilogue entre sociétés civiles et pouvoirs publics du nord et du sud engagé par l'Europe, nous ne devons pas manquer de nous inscrire dans ce mouvement d'ouverture.

Dans ce contexte général, **les associations membres du CLONG Volontariat :**

1/ Retiennent que le volontariat doit s'adapter à la **diversification** des situations et des demandes de leurs partenaires étrangers ainsi qu'aux évolutions de la demande sociale du pays d'envoi des volontaires. Ceci amène à faire évoluer **les termes du partenariat**, de manière moins dissymétrique, à faciliter à la fois l'envoi et l'accueil entre pays, prenant en compte, entre autres choses, **la question des visas afin de faciliter la circulation et les échanges de volontaires inclus dans des partenariats avérés, quelle que soient les nationalités concernées.**

2/ Ils considèrent que cette diversité de situations et de modalités du volontariat rend plus nécessaire la préservation des **valeurs porteuses** du volontariat auxquelles ils sont attachés, principalement à celle de la **solidarité**: une solidarité réaliste, toujours en construction, passant d'une relation d'aide à celle d'entraide et de coopération. Plus que sa définition, ce qui importe, c'est de discerner ses applications concrètes et d'en évaluer la pertinence. Le **respect des engagements pris dans le cadre de la charte des V.I.E.S<sup>2</sup>** est ainsi à vérifier entre pairs et avec les Pouvoirs Publics.

---

<sup>2</sup> Voir annexe 1, la charte du volontariat international d'échange et de solidarité.

## **II - Une grande diversité et une faible lisibilité du volontariat français à l'international.**

Comme nous l'avons vu, de multiples motivations au départ se présentent chez nos contemporains. Pour tenter d'y faire face, de nombreuses voies sont ouvertes. Elles le sont par l'initiative individuelle et la débrouillardise, par les groupes et les associations qui se constituent pour y répondre. Elles le sont aussi par des dispositifs publics locaux ou nationaux, plus ou moins encadrés par des normes éthiques, des programmes spécifiques et des lois concernant le volontariat, le service civique.

Comment gérer cette demande sociale dans l'intérêt des individus et des groupes ; de ceux qui partent et de ceux qui accueillent ? **Accompagner, préparer, valoriser les séjours, éviter de laisser faire n'importe quelle aventure préjudiciable telle qu'il en a existé ;** voilà quelques uns des défis posés à tous les acteurs concernés.

A l'intention de ceux qui sont peu familiers des dispositifs français, on trouvera ci-dessous un panorama général des moyens disponibles pour partir comme volontaire à l'étranger. A la différence de certains pays européens, la France a tenté d'élaborer un statut de volontaire distinct de celui du bénévole. Le législateur a effectivement permis cette distinction pour certains dispositifs tels que le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

Il n'empêche que le terme de volontaire est beaucoup plus largement utilisé, pour des bénévoles et même pour des salariés, des actifs et des retraités. Tentons succinctement de voir plus clair dans ces vecteurs d'échanges internationaux.

### **1) Voyages utiles, stages et initiation à la solidarité internationale.**

**Les canaux de départ à l'étranger les plus larges** peuvent inclure les **voyages**, qu'ils soient « utiles, solidaires, d'étude ». Il n'est pas possible ici de traiter de ce vaste ensemble de chemins conduisant à l'étranger. Toutefois, beaucoup de nos concitoyens commencent ainsi leur itinéraire et leur sensibilisation aux questions de développement. Certains observateurs des relations internationales se demandent s'il y a lieu de s'investir pour développer qualitativement cette première approche de la solidarité, qui concerne chaque année des dizaines de milliers de français.

Une autre catégorie de plus en plus nombreuse croise les volontaires sans en faire partie. C'est celle des **étudiants et des stagiaires** dont un certain nombre se rapprochent des lieux et des thèmes qui sont parfois ceux du volontariat. D'ailleurs, certains d'entre eux signent directement un contrat de volontaire à la fin de leurs études. Aussi, la question est-elle maintenant posée des collaborations entre établissements d'enseignement/recherche et des organismes d'envoi de volontaires. Cette question pourrait-elle être posée au niveau européen, qui dispose notamment d'Erasmus et du S.V.E.?

### **2) Une gamme complexe de volontariats.**

**En ce qui concerne les voies conduisant aux volontariats**, elles sont également marquées par la complexité. Aucune définition globale, aucune typologie ne peuvent en être données. Les volontaires partent pour des durées différentes, allant de quelques semaines à plusieurs années, ils ont des objectifs différents. Certains peuvent être bénévoles, voire salariés, d'autres ont un véritable contrat de volontaire. Sous différents statuts, ils peuvent être affectés



dans les mêmes projets. Les modalités d'envoi et d'accueil, de suivi, de retour, sont très diverses.

On suppose qu'une majorité de départs assimilables au volontariat, se fait hors des cadres statutaires fixés par les lois. Ainsi, certains sont-ils accompagnés par des associations non agréées, des groupes professionnels ou religieux, des collectivités territoriales. Ils peuvent néanmoins bénéficier d'un environnement fiable, à défaut d'être institutionnalisé.

Toutefois, les aléas et les risques dus à certaines initiatives peuvent compromettre le bon déroulement de ces expériences, ce qui a conduit les pouvoirs publics locaux et nationaux, les associations expérimentées à se soucier de leur qualité. **France Volontaires**, comme plateforme de services et d'appui partage ce souci avec ses membres. Dans la pratique, un débat existe entre partisans d'un cadre lié au soutien public, pouvant prendre la forme d'une labellisation et ceux qui préfèrent laisser beaucoup de souplesse et de liberté d'initiative aux organismes d'envoi, quitte à leur proposer un accompagnement.

### **3) Les principaux dispositifs ouverts aux français et pour certains d'entre eux à toutes nationalités<sup>3</sup>.**

Prenons en compte ici ceux qui empruntent le terme de volontariat avec une perspective de solidarité internationale<sup>4</sup>:

**Le Service Civique volontaire**, relancé par la loi de février 2010 est ouvert en France pour des missions d'intérêt général auprès d'associations et d'établissements publics. Progressivement, quelques milliers de ces volontaires partiront pour des missions à l'étranger.

**Les chantiers internationaux** ont été créés dans un but de reconstruction et de consolidation de la paix après les guerres mondiales. Ils continuent d'offrir des possibilités de rencontres internationales portées par des associations. Ils ont été les premiers à utiliser le terme de volontaire.

**Des dispositifs nationaux ou territoriaux**, pour des périodes courtes de quelques semaines, comme VVV/SI ou JSI, soutenus par le MAEE, ou encore des initiatives de collectivités territoriales permettant chaque année à des milliers de jeunes d'organiser des échanges, des activités afin de faciliter leur ouverture internationale, leur mobilité et leur esprit de solidarité.

**Le volontariat de solidarité internationale (VSI)**, est encadré par une loi de février 2005 qui donne un statut aux volontaires s'engageant avec les ONG agréées pour des missions de plus longue durée, pour des actions humanitaires ou de développement. Dans les conditions décrites par la loi, les pouvoirs publics contribuent ainsi à l'envoi de 2500 VSI par an.

**Des dispositifs internationaux** comme le service volontaire européen (SVE) ou le volontariat des Nations Unies, peuvent également concerner des jeunes français. Leur nombre est

---

<sup>3</sup> Voir tableau annexe n° 2. Principales caractéristiques des dispositifs de volontariat de solidarité internationale.

<sup>4</sup> Deux dispositifs ne se réclament pas du terme solidarité, mais empruntent celui de volontaire:

**Le volontariat international en entreprise (VIE)**. Environ 5.000 jeunes diplômés sont envoyés par les entreprises françaises dans leurs succursales à l'étranger. Cette catégorie de volontaires se distingue nettement des volontaires de solidarité internationale (VSI) qui ne bénéficient pas des mêmes conditions ni des mêmes perspectives d'embauche.

**Le volontariat international en administration (VIA)** intéresse 500 jeunes par an. Il se rapproche du VIE à ceci près qu'il est géré par le MAEE et qu'il se déroule à l'étranger dans des établissements publics français.

cependant réduit à quelques centaines par an pour le premier et quelques dizaines pour le second.

**Le congé de solidarité** internationale prévu par le code du travail concerne les salariés qui ont obtenu l'accord de leur employeur. Il leur permet de partir à l'étranger pour accomplir une mission confiée par une association agréée, pouvant aller jusqu'à 6 mois. Ils peuvent partir sous le statut de volontaires ou de bénévoles. Cette voie d'accès à l'international peut se combiner avec le mécénat d'entreprise.

A ces canaux reconnus, utilisant le terme de volontariat, **on peut ajouter toutes les initiatives qui, hors des cadres** rappelés ci-dessus, organisent des missions pouvant être assimilées à des actions de solidarité internationale. C'est le cas pour les bénévoles d'associations de seniors, d'organisations professionnelles, culturelles ou religieuses.

La complexité du paysage en matière de volontariat international français a conduit, depuis 2008, les pouvoirs publics et les principales associations concernées à faire un effort de clarification en vue de promouvoir la solidarité, de fiabiliser la qualité de cette forme de coopération internationale, sans restreindre l'initiative des différents acteurs.

**Ils ont ainsi distingué trois familles de volontariat international d'échanges et de solidarité (VIES) :**

- **Le volontariat d'initiation et d'échanges** pour des jeunes et moins jeunes qui font leurs premières démarches internationales.
- **Le volontariat d'échanges et de compétences** pour des professionnels confirmés et des seniors en mesure d'échanger des savoirs faire au cours de leurs missions
- **Le volontariat de solidarité internationale** donnant lieu à une immersion prolongée chez les partenaires d'accueil, pour effectuer un travail conformément au contrat qui lie le volontaire, l'association d'envoi et le partenaire d'accueil.

Tout en spécifiant les caractéristiques et la place de chaque famille de volontariat, chacune voit l'utilité d'**aménager des passerelles entre les différents modes d'engagement** dans la solidarité internationale, selon la durée, les âges, les objectifs de l'engagement, le profil des volontaires. L'idée étant de mieux réguler les offres et les demandes de service et de permettre des parcours en solidarité internationale pour nos concitoyens.

**Les associations membres du CLONG Volontariat** prennent acte de cette diversification de l'offre et de la demande de missions à l'international. Il s'agit en effet d'offrir des possibilités adaptées à diverses catégories sociales, **de trouver de nouvelles ressources humaines et de démocratiser l'engagement dans la solidarité et l'accès aux métiers de la coopération.**

- Simultanément, ils constatent un **besoin de clarification pour informer** efficacement l'opinion publique, différencier les dispositifs tout en les rendant complémentaires et éviter toute récupération des concepts et des moyens voués au volontariat d'échange et de solidarité.

- S'ils sont **attachés au statut de volontaire**, notamment à celui que confère la loi de 2005, certains font **aussi appel à d'autres ressources, salariées ou bénévoles** pour accroître leurs capacités d'action, dans le respect des mêmes valeurs. C'est le cas notamment des ONG humanitaires amenées à salarier une partie plus importante de leurs ressources humaines. C'est aussi celui des associations de retraités avec leurs bénévoles. C'est enfin l'attention portée au **service civique dans sa dimension internationale**, dont il faut encore clarifier la place.

- Conscients des difficultés à définir les spécificités et les périmètres des différents dispositifs de recrutement, ils attachent de l'importance à la **mise à jour des critères de solidarité et d'agrément des organismes d'envoi de volontaires et de labellisation des activités**. Ils souhaitent en particulier réexaminer ces questions dans le cadre de la **commission du volontariat pour ce qui concerne le VSI**. Et avec l'Agence du service civique pour le **S.C.V. à l'international**.

### **III - Les débats récurrents et futurs concernant le volontariat international.**

Nous limitant ici aux formes de volontariat international affichant un objectif de solidarité, il nous faut considérer trois types d'acteurs directement concernés: les volontaires, les organismes d'envoi et les partenaires qui les reçoivent, généralement dans les pays en développement. En outre, on ne peut ignorer le rôle de l'Etat d'où partent les volontaires, ni celui dans lequel ils vont. Cette relation quadrangulaire est pertinente pour analyser les jeux d'acteurs et les perspectives relatives au volontariat.

#### **1) Le volontariat est-il toujours en adéquation avec les valeurs de solidarité internationale ?**

Depuis son origine, le volontariat a essuyé des critiques par rapport à son caractère solidaire et à son efficacité. Certains cadres des pays d'accueil, certaines ONG, y ont vu le maintien d'une forme d'assistance et de domination: « L'aventure ambiguë », selon le titre d'un ouvrage d'Amina Yala, y faisait encore écho en 2005. Aussi, certaines ONG ont-elles délibérément choisi de ne pas envoyer d'expatriés permanents auprès de leurs partenaires, estimant qu'il était préférable de les mettre en situation d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Ces objections ne sont pas sans fondement. Elles méritent toujours une attention de la part des organismes d'envoi. L'écoute des partenaires, l'analyse fine des situations, le discernement entre ce qui relève de l'offre et de la demande de telle ou telle partie s'imposent d'autant plus qu'un partenaire est en situation de faiblesse. L'expérience acquise par les associations d'envoi a, depuis des années, permis de développer une vigilance sur le risque de substitution. Par ailleurs, les évolutions du contexte de la coopération et des capacités des partenaires semblent déplacer le débat. En effet, les volontaires partaient avec l'idée que le Nord allait aider le Sud, lui transférant ses modèles, ses techniques, ses savoirs faire. Le concept « d'assistance technique » marquait alors le volontariat des premières décennies.

**Aujourd'hui, cette conception d'assistance technique à sens unique, si elle n'a pas entièrement disparu, laisse place à de nouvelles perspectives d'échange, pour un bénéfice mutuel.** Du reste, une des leçons retenues par les anciens volontaires n'est-elle pas résumée par cet avis largement exprimé: « J'ai appris de ceux qui m'ont accueillis, beaucoup plus que ce que j'ai pu leur apporter ». Par ailleurs, le complexe de dominé semble disparaître de la part des pays émergents n'hésitant pas à solliciter des compétences dans un rapport d'égalité, rejoignant le type de collaboration qui prévaut entre pays développés.

Un deuxième élément s'ajoute au précédent, c'est la demande sociale des jeunes et moins jeunes voulant partir pour tous les motifs déjà évoqués, mettant à jour leur part d'intérêt ou de curiosité, ce qui pousse bon nombre d'associations et de collectivités à prendre en compte cette demande et à la mettre au goût du jour, c'est-à-dire en termes « gagnant/gagnant » avec les partenaires étrangers.

C'est justement au cœur de ces mouvements de société, au nord comme au sud, que doivent se repositionner les options concernant la finalité et la manière de mettre le volontariat au service de la solidarité internationale. Plus largement, **c'est la réinvention de formes de**

**solidarité adaptées à une époque de voyages, d'échanges médiatisés, de village planétaire, d'entrelacement du local et du global qui s'impose.**

## **2) Des visions contrastées des objectifs du volontariat selon les acteurs.**

Les avis des différents types d'acteurs ne sont pas concordants sur la question des objectifs du volontariat. En apparence, des positions différentes traversent parfois même chacun d'eux, à moins qu'un examen attentif n'explique les contradictions suivant l'angle de vue sous lequel est considéré le rôle du volontariat.

**a) L'Etat**, par exemple, affiche des objectifs de solidarité dans la coopération internationale. Il y voit aussi, comme nous l'avons évoqué, un moyen, parmi d'autres, **d'assurer une présence, d'avoir une influence** au nom des intérêts nationaux qu'il représente et qu'il veut promouvoir dans un espace international où s'exercent de vives compétitions qui n'ont rien de solidaires.

Cette logique des pouvoirs publics appelle à plus de synergies avec les organisations de la société civile, pouvant aller jusqu'à considérer ces organisations comme des relais de sa diplomatie et de sa politique. En outre, **la sécurité de ses concitoyens**, la qualité de leurs rapports et de leurs actions dans les pays d'envoi ne peuvent laisser les gouvernements indifférents. De leur côté, les associations n'entendent pas être privées de leur droit d'initiative, ni accepter d'être instrumentalisées dans les rapports entre Etats. Un subtil équilibre doit ainsi se négocier entre les associations et la puissance publique. Le secteur humanitaire illustre bien cette recherche d'équilibre entre autonomie d'action et concertation.

Par ailleurs, des responsables des services publics nationaux et territoriaux accordent de l'importance à la **fonction pédagogique des réseaux associatifs de volontariat** auprès de l'opinion publique, contribuant à l'éducation au développement, à la citoyenneté, au lien social avec les populations issues de la diversité. Certains d'entre eux leur attribuent également un rôle important dans la formation d'une **base sociale** en mesure de soutenir les efforts nationaux de coopération internationale et de préparer les futurs professionnels de cette coopération.

**b) Les collectivités territoriales** françaises portent naturellement le souci de la jeunesse locale et celui de leur coopération décentralisée pour laquelle ils font parfois appel à des volontaires, dans le cadre de projets, de jumelages et d'échanges.

Elles ont le souci d'encourager les bonnes volontés et d'offrir des opportunités pour **assurer l'ouverture internationale** de leur population et de leur territoire. Pour cela, quoi de mieux que de faire partir quelques « ambassadeurs locaux » qui rendront ensuite compte de leur mission dans leur entourage. Les prérogatives des collectivités se sont étendues à la coopération décentralisée dès les années 1980. Elles ont aussi une responsabilité dans **l'employabilité de leurs jeunes** administrés. Aussi voient-elles dans le volontariat international une bonne occasion de les préparer à la mobilité sociale, professionnelle et géographique. Cet intérêt du local pour la dimension internationale a des motivations pragmatiques, sans être pour autant dépourvu de considérations altruistes.

Il reste à savoir si les contraintes budgétaires des collectivités territoriales et les réformes projetées ne font pas courir le risque de voir les crédits de coopération décentralisée devenir des « variables d'ajustement » ?

**c) Les associations** d'envoi de volontaires dont nous parlons ici se situent dans des secteurs à dominante économique, sociale, culturelle, **hors du secteur marchand**, généralement au bénéfice des populations pauvres ou marginalisées. Cependant, elles ne sont pas en dehors des concurrences, y compris entre elles, ni des enjeux géo politiques globaux. Elles doivent en conséquence se montrer capables d'analyser les situations dans lesquelles elles placent leurs volontaires.

**Leurs objectifs généraux sont comparables.** Toutefois, les missions de leurs volontaires s'exercent de manières différentes. Certaines les intègrent pour **compléter leurs ressources humaines** dans les projets dont elles ont la charge et qui sont leur première raison d'être. Pour autant, elles ne perdent pas de vue la formation de nouvelles compétences, ni la relation que ces volontaires peuvent entretenir avec une base sociale comportant des sympathisants, des bénévoles, des donateurs. Allant dans le sens d'une plus grande professionnalisation, les associations humanitaires ont cependant réduit le nombre de volontaires pour recruter des salariés, souvent anciens volontaires, afin de fidéliser leur encadrement et leurs spécialistes.

D'autres ont comme **objectif premier d'envoyer des volontaires** dans les institutions et projets des partenaires afin de leur faire acquérir une expérience concrète de solidarité, d'échange interculturel, de témoignage, sans négliger les capacités attendues sur le terrain.

D'autres enfin veulent créer des occasions de **rencontre**, de découverte, d'échange de plus courte durée, dans une perspective d'éducation solidaire ayant si possible des effets prolongés au sein de leurs réseaux sociaux.

Plusieurs autres éléments importants, propres à chaque association, donnent un profil spécifique à leurs volontaires: les valeurs auxquelles elles se réfèrent, les publics auxquels elles s'adressent, les partenaires avec lesquels elles collaborent.

Le travail en collectif permet d'échanger sur ces spécificités. Il encourage à conduire des réflexions critiques, à éviter les risques de dérive et à **rechercher les convergences**. C'est aussi le rôle de la charte commune signée pour les V.I.E.S ayant pour but de donner une base éthique commune et de faire respecter les engagements pris.

**d) Les interlocuteurs des pays d'accueil** deviennent plus exigeants sur les missions des volontaires et sur leur profil, comme nous l'avons déjà mentionné.

Leurs exigences sont toutefois variables selon les situations, les métiers et les interlocuteurs. Certains d'entre eux pensent, comme une partie des personnalités du Nord consultées, que le volontariat met obligatoirement en jeu **des compétences professionnelles** faisant défaut sur les lieux d'intervention. Il doit donc avoir une utilité pour ceux qui reçoivent le volontaire, les dédommageant en quelque sorte de leur accueil où leur apportant efficacement un secours dont ils ont un besoin impérieux. Selon cette vision, il ne convient pas de confondre tourisme solidaire ou voyage d'étude avec le volontariat. Si les uns et les autres ont un rôle positif, il y a lieu de les distinguer nettement dans leurs buts et leurs moyens.

D'autres personnes, au contraire, demandent aux associations d'envoi et aux volontaires de cesser de penser qu'ils doivent être utiles : « Nous avons des compétences sur place, mal utilisées, mais elles existent, ne vous y substituez pas, venez au contraire pour l'échange, pas

pour le transfert ». Un responsable international conseille même au volontariat « **d'accepter de ne pas être utile** », probablement en réponse à ce risque, déjà signalé, de maintenir un esprit d'assistance et de transfert de modèles inappropriés.

**L'échange et la réciprocité** dans le volontariat sont, de ce point de vue, de plus en plus attendus, dans un esprit de solidarité mondialisée, allant au-delà du sens unique Nord/Sud. Ces interlocuteurs connaissent, comme leurs partenaires français, les obstacles dus notamment aux coûts des échanges internationaux, ainsi qu'à la gestion des flux migrations. Il n'empêche que ce sujet a de grandes chances de rester dans l'agenda du volontariat, d'autant que des expériences réussies d'échanges circulaires ont déjà eu lieu, indépendamment de la nationalité des volontaires.

Une autre évolution est en cours dans les pays d'accueil, amenant les pouvoirs publics nationaux et des associations à **créer leur propre dispositif de volontariat** qui, pour être à vocation nationale, n'en fera pas moins appel tôt ou tard, aux échanges internationaux. Ceci est en marche par exemple au Maroc, au Sénégal, au Burkina Faso pour ne parler que de l'Afrique. Les pays émergents vont envisager également des échanges de volontaires dans leur continent puis avec le monde entier. Ces évolutions appelleront sans doute de nouvelles formes de collaboration institutionnelles.

Les ONG internationales ont par ailleurs fait un **appel de plus en plus large à des salariés ou à des volontaires nationaux**. Pour leur part, les grands bailleurs internationaux ont recherché une plus grande décentralisation des financements et de l'expertise auprès des organisations des pays bénéficiaires. Toutes ces tendances vont bien dans le sens d'un **rééquilibrage des rôles en faveur des pays dits en développement**.

### **3) Les modalités de mise en œuvre du volontariat font également débat.**

Après les convergences et les différences soulignées à propos des objectifs du volontariat, relevons encore quelques points de débat en matière de modalités de mise en œuvre.

**a) Le statut de volontaire en France**, est adossé à des lois différentes<sup>5</sup>, ne relevant pas du droit du travail (VSI, Service Civique Volontaire). Aussi, des craintes ont-elles été exprimées dans un contexte de chômage et de précarisation de l'emploi: Les différentes formes de volontariat, jointes au bénévolat, ne risquent-elles pas de se substituer au salariat, d'entrer en concurrence avec lui, de limiter l'affectation de ressources publiques dans les secteurs sociaux ; bref, de suivre la réduction des services publics et la précarisation du travail? Cette question n'a pas épargné le service civique destiné aux jeunes français.

**Certains candidats ne font pas du statut de volontaire leur premier choix**, ou du moins le prennent-ils par défaut d'un contrat de salarié, tout simplement pour faire quelque chose, saisir une opportunité d'avoir une expérience professionnalisante. Ils l'acceptent malgré tout. L'idée de « se rendre utile » les valorise et les met en mouvement. Il arrive aussi, parfois, que des volontaires se demandent pourquoi un contrat de travail ne leur a pas été proposé, dans la

---

<sup>5</sup> Les principales caractéristiques du statut de V.S.I. sont les suivantes : un contrat de volontariat d'une durée maximale de deux ans entre le volontaire et l'organisme d'envoi ; une indemnisation des frais de séjours non assimilable à un salaire, une couverture sociale et des assurances pour le volontaire et ses ayants droit ; une préparation, un accompagnement, une aide à la réinsertion selon les conditions indiquées par la loi de 2005. Une exonération des charges sociales sur l'indemnité.

mesure où d'autres collègues, dans les mêmes projets, ont obtenu ce contrat pour des fonctions et des durées similaires. Ceci montre l'exigence d'explication et de transparence de la part des organismes d'envoi, au moment du recrutement.

**Y aurait-il des abus dans l'usage des contrats de volontariat ?** Certaines associations reconnaissent que des raisons de coût de revient pèsent dans le choix qui est fait entre salariat et volontariat. Pour autant, la nature du contrat ne suffit pas à juger du degré de solidarité des expatriés, encore moins de celui du projet qui les reçoit. Un salarié, un bénévole peuvent-être aussi solidaires qu'un volontaire. Au delà du coût, d'autres critères liés à la finalité de l'action, à la nature du projet, doivent cependant permettre aux organismes d'envoi de **justifier le choix du contrat de volontariat de solidarité internationale.**

Il n'en reste pas moins vrai que la plupart des candidats au volontariat, sans parler des bénévoles, souhaitent « **donner du temps, s'engager** » pour des causes qu'ils choisissent librement. Ils plaident pour que l'esprit du volontariat ne soit pas « pollué » par les seules opportunités de financement.

En définitive, la solidarité internationale, ne met en jeu qu'un nombre réduit de postes sans risque de peser sur le marché national de l'emploi. C'est donc pour des aspects qualitatifs en relation avec les valeurs dont nous avons parlé que **le statut de volontaire de solidarité internationale doit être respecté et préservé.** Les dispositifs de volontariat ou de service civique à l'international ne sauraient suppléer les politiques d'emploi dans notre pays.

**b) L'utilité et le professionnalisme du volontariat** font l'objet de perceptions en apparence contradictoires, comme nous l'avons vu plus haut. A y regarder de plus près, les avis donnés sur cette question, proviennent de positionnements spécifiques et de types de volontariats qui expliquent ces divergences.

D'une manière générale, une exigence accrue de professionnalisation s'est imposée. Mais **qu'entend-on par professionnalisme ?** Les humanitaires confrontés à des situations d'urgence ont besoin de **compétences immédiatement opérationnelles.** Le profil des volontaires sera référencé, par exemple, dans les métiers de logistique ou de santé. Ces missions ne supporteront pas de temps d'apprentissage sur le terrain. On comprend ici la nécessité de la compétence et de la notion d'utilité invoquée par les responsables du secteur.

D'une autre façon, dans les chantiers internationaux, où la rencontre est l'objectif prioritaire, on mettra en avant des capacités différentes liées à l'échange interculturel, à la compréhension de situations nouvelles, à l'intermédiation. Ce positionnement explique sans doute les commentaires de ceux qui appellent à **relativiser la notion d'utilité**, à sortir de l'apport unilatéral de compétences pour considérer davantage la valeur de l'échange et du témoignage de solidarité. **Il y a aussi beaucoup de professionnalisme en jeu dans l'accompagnement, d'une relation réussie** entre groupes ou personnes étrangères. Il s'impose à toutes les organisations d'envoi d'expatriés, du fait que ceux-ci vivent et travaillent dans un contexte étranger, souvent éloignés, parfois isolés, ou immergés dans des sociétés en crise.

Dans tous les cas, il faut en effet un savoir faire pour analyser les contextes, retranscrire des techniques dans une autre culture que la sienne, adapter ses comportements, évaluer l'action qui est conduite, gérer des activités et des projets, etc. C'est probablement toutes ces facultés que les volontaires ont pu développer lorsqu'ils affirment avoir beaucoup appris de leur séjour, quelle que soit leur qualification professionnelle. Autrement dit, **l'utilité des missions**



**peut se juger à l'aune de critères bien différents**, selon des objectifs qui gagneraient à être, dans tous les cas, explicitement fixés.

Les volontariats d'initiation, de découverte, ainsi que le service civique peuvent être sujets à critiques de la part de certains partenaires étrangers considérant, non sans raison, que **le plus grand bénéficiaire revient aux ressortissants du pays de départ** qui cherche à résoudre certains problèmes pour sa propre jeunesse. Là encore, se posera la question de la réciprocité.

c) **La durée du séjour** de ces volontariats fait parfois aussi débat. Les objectifs des trois familles de VIES qui ont été distinguées réclament des temps différents. Le service civique s'intercale entre séjours courts de quelques semaines et missions plus longues.

**Les courts séjours** organisés dans de bonnes conditions, laissent des souvenirs marquants qui entretiendront pour certains l'envie de poursuivre cette relation internationale. Ils concernent les premiers échanges initiatiques, à distinguer des passages répétés de professionnels confirmés, bénévoles ou volontaires, accompagnant durablement le renforcement des compétences locales. Même pour ces courtes durées de séjour, on reconnaît l'importance des temps de préparation à la rencontre pour les uns, ou à la contextualisation des savoirs faire apportés par les autres.

**Les séjours plus longs des VSI** : généralement un ou deux ans, permettent une immersion plus complète et une compréhension plus approfondie du milieu d'accueil. Si les conditions de l'échange sont bonnes, le bénéficiaire réciproque sera alors capitalisé proportionnellement au temps passé. La durée d'imprégnation enrichira la connaissance d'une autre société et donnera une expérience de l'international. En réalité, il n'y a pas de durée standard, chaque famille de volontariat aura ses normes propres en fonction de ses buts, mais il faut être conscient que les acquis ne peuvent être les mêmes selon que l'on séjourne quelques semaines ou plus d'une année dans un pays.

Les tendances du VSI seraient aujourd'hui au raccourcissement des séjours, plutôt vers un an que deux. Le service civique vient proposer une durée de 6 à 12 mois. Ces raccourcissements viennent semble-t-il de la demande des candidats eux-mêmes, devant les difficultés de se projeter dans un avenir incertain, ou de trouver une insertion professionnelle, par exemple. Ceci pose la question de la **valorisation des séjours à l'étranger**. Une meilleure reconnaissance des missions de solidarité dans le pays d'origine n'inciterait-elle pas à prendre un temps suffisant pour en accroître les effets ultérieurs?

d) **Qui doit payer le séjour du volontaire ?** Cette question trouve des réponses différentes selon les cas. Les organisateurs de chantiers internationaux font généralement prendre en charge les frais afférents au voyage et au séjour par les volontaires eux mêmes.

Les dispositifs nationaux comme VVV/SI et JSI, ou les programmes territoriaux aident les initiatives des groupes de jeunes pour l'échange international, tout en exigeant leur contribution.

Certains séjours de professionnels bénévoles trouvent des ressources dans les projets qu'ils accompagnent.

Les congés de solidarité peuvent être soutenus par des entreprises et portés par des associations.

Le VSI organisé par les associations agréées est subventionné par l'Etat. Il faut néanmoins signaler les pratiques de certaines associations non agréées qui font payer le séjour aux

volontaires auxquels ils trouvent des terrains d'accueil à l'étranger. Des publicités apparaissent qui vendent du séjour humanitaire : « offrez un séjour humanitaire », ou encore, « vous payez, vous partez »...

Donc sous cet aspect aussi on trouve **une grande diversité de situations**. Certains estiment que le financement personnel ouvre des perspectives à un public plus large que celui qui est disponible dans un cadre formel, trop étroit pour satisfaire la demande. D'autres, critiquent les montages financiers revenant en majorité à la charge de l'Etat par le biais des dons à l'association de départ, donnant droit à une déduction fiscale de 66% des sommes versées par le partant à l'association qui organise son séjour. Enfin le principe de la démocratisation, ou de l'engagement gratuit est objecté aux organismes conditionnant le départ du volontaire aux sommes qu'il mobilisera dans son cercle personnel pour couvrir les frais de sa mission. Cette pratique est à distinguer de l'appel pratiqué « solidairement » dans les réseaux d'appartenance des futurs volontaires.

**Pour les associations membres du CLONG :**

- Il est nécessaire de **capitaliser le fruit des expériences** grâce aux évaluations, aux enquêtes d'opinion, à l'observation des résultats de l'innovation, pour trancher les débats s'adapter aux nouvelles aspirations de nos sociétés tout en préservant la qualité de la relation de coopération.

- Un effort doit être accompli pour **valoriser l'expérience des séjours à l'étranger** ; d'une part pour mieux informer nos concitoyens sur les réalités internationales, pour lutter contre le mal développement, contre les risques de xénophobie et de tensions identitaires ; d'autre part, en reconnaissance des services rendus par ceux qui ont donné du temps, soit dans la poursuite de leur carrière en facilitant leur insertion professionnelle, soit dans un parcours de formation (VAE).

- La plate forme France Volontaires est un lieu pertinent pour **instaurer une concertation** entre les acteurs français, pour établir des synergies et des échanges de bonnes pratiques.

- Il reste maintenant à envisager comment les pays de **l'Union Européenne pourraient procéder à de tels échanges concernant le volontariat de solidarité avec les pays tiers**. C'est pourquoi le CLONG souhaite saisir l'opportunité de l'année européenne du volontariat 2011, pour promouvoir une telle démarche avec ses homologues.

## **IV - Que faire en Europe pour un volontariat solidaire avec les P.E.D.?**

L'année Européenne du volontariat organisée en 2011 sera aussi celle du bénévolat puisque le sens des mots varie selon les langues et les pays concernés. En effet, bon nombre d'entre eux assimilent bénévolat et volontariat.

La préoccupation ici est de faire en sorte que la dimension des échanges humains solidaires **entre l'Europe et les pays tiers** ne soit pas absente de cette année européenne.

### **1) Se concerter au niveau de la France.**

Le CLONG estime que les problèmes du volontariat de solidarité concernent toutes les ONG, françaises, au-delà de celles qui envoient des volontaires. Il s'agit en effet d'assembler les efforts de coopération pour un développement durable et de renforcer les liens entre sociétés civiles. C'est ainsi que nous avons reçu **mandat de Coordination SUD** et avons sollicité l'appui de la **coordination européenne Concord** pour porter cette dimension du volontariat extra européen avec d'autres plates formes nationales d'ONG concernées, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, par exemple.

Avant de poursuivre ces démarches au niveau européen, nous souhaitons avoir une concertation entre différentes familles d'acteurs en France au sein de **la plate forme France volontaires**. Il nous paraît en effet utile de croiser nos réflexions respectives, de les enrichir, de dégager si possible des lignes d'action communes et complémentaires à porter dans nos différents réseaux européens.

### **2) Prendre des initiatives avec nos homologues européens.**

Tout d'abord il semblerait utile de faire plus ample **connaissance avec les dispositifs** de volontariat comparables aux nôtres. Savoir ce que nos homologues mettent sous le mot de volontariat : statuts, objectifs, financements, modalités de mise en œuvre... afin de comparer ce qui est comparable.

Il serait ensuite possible de discerner **les grandes tendances du volontariat international** chez les uns et les autres, les défis, les problèmes principaux qu'ils rencontrent.

On pourrait alors savoir s'il existe des opportunités de rapprochement entre associations et/ou dispositifs de volontariats de plusieurs pays membres de l'UE pour coopérer ensemble dans tel ou tel pays tiers, ou sur quelque problème transversal.

A la suite de quoi, il pourrait être envisagé de retenir un ou deux **sujets consensuels à porter collectivement auprès des instances européennes**. A titre d'exemple, on peut penser à la réciprocité Nord/Sud dans les échanges de volontaires; à la cohérence des politiques européennes pouvant être reliées au volontariat et aux échanges humains: l'immigration; la contribution du volontariat au renforcement des sociétés civiles et au Quadrilogue.

Par ailleurs, la création d'un **corps de volontaires humanitaires européens (EVHAC)**, rattaché à ECHO, prévue par le traité de Lisbonne, pourrait faire l'objet d'un débat dans la

perspective d'un soutien plus large aux différents dispositifs de volontaires internationaux des Etats membres, de la part de la commission. Une impulsion de l'Europe permettrait en effet de créer une synergie entre certains dispositifs des pays membres qui n'existe guère aujourd'hui. Le soutien à un travail en réseau rendrait probablement le volontariat des pays européens plus lisible, plus efficace dans la coopération entre sociétés civiles.

D'après un premier contact que **le CLONG a pris avec CONCORD** sur ces questions, il ressort que la plate forme européenne des ONG pourrait s'intéresser à nouveau à cette forme de coopération humaine que constitue le volontariat. Deux commissions déjà constituées pourraient particulièrement être concernées : celle de l'efficacité de l'action des ONG en coopération et celle de l'éducation au développement.

De manière pragmatique, il a été convenu qu'**une première rencontre informelle** rassemblerait quelques représentants de plates formes associatives d'envoi de volontaires et qu'il serait décidé de la forme et du contenu des suites éventuelles à donner, tout d'abord dans le cadre de l'année 2011.

## En conclusion

Les analyses relatant **les rapides évolutions du monde** nous concernent. Il reste un effort important à fournir pour imaginer ce que le volontariat d'échanges et de solidarité va devenir dans ce contexte mouvant. Quel apport pourrait-il avoir dans nos sociétés pour lutter contre certaines formes d'ostracisme fondées sur l'origine, alors que surviennent les crises et les mouvements de population susceptibles de créer des tensions ? Dans un tel contexte, les différentes formes d'échanges humains seront essentielles pour **établir des relations de confiance** à l'intérieur de nos sociétés, comme entre les pays. De plus, toutes les modalités d'engagement solidaire ont une place dans la rénovation d'**une coopération plus juste, plus responsabilisante pour chaque partenaire.**

**Le volontariat solidaire** n'a de sens que s'il s'inscrit dans les mouvements en faveur de l'inclusion des populations pauvres ou sinistrées, avec un objectif de développement durable. En effet, cette forme de coopération **établit des liens personnalisés** entre groupes sociaux des pays de départ et des pays d'accueil. Il donne une dimension humaine aux programmes, aux projets et transforme les rapports d'interdépendance en relation de solidarité. On peut sans doute garantir que ces valeurs seront cruciales au cours des prochaines années, en Europe comme dans les autres continents de la planète. Ne laissons pas affaiblir, ni instrumentaliser cette forme de coopération.

**En France**, les objectifs, les modalités du volontariat se diversifient, ce qui correspond à une demande sociale elle-même très variée. Cette diversité se rattache au même mot très polysémique de « volontaire », sous lequel s'abritent de nombreux dispositifs et bien davantage d'initiatives non formalisées. **Un travail continu de clarification** des vocations et des périmètres des différents types de volontariat ne contrariant ni l'initiative, ni l'invention, semble nécessaire pour fiabiliser ces échanges internationaux, informer et former le public à cette ouverture. Les lois, les agréments et les statuts restent des repères importants qui devront cependant être adaptés aux mutations constatées.

**En Europe**, les puissants instruments d'échanges intra communautaires n'ont pas d'équivalent en direction des pays tiers. Le volontariat avec les pays en développement n'est pas à la mesure des politiques européennes de développement. C'est pourquoi il semblerait pertinent d'inciter les instances européennes à **soutenir la synergie** des organisations concernées dans les pays membres. Elles devraient encourager les efforts de concertation et les réalisations communes qui pourraient en résulter, au-delà de la création d'un corps supplémentaire de volontaires humanitaires tel qu'il est annoncé dans le traité de Lisbonne. C'est pour porter, si possible, de telles suggestions avec nos homologues des pays de l'U.E. que nous voudrions **saisir l'opportunité de l'année Européenne** du volontariat, sous l'égide du collectif des ONG européennes CONCORD, en relation avec la plate forme mondiale du volontariat FORUM.

Le 4 novembre 2010

# Annexe 1 : Charte des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité

## *Charte commune aux volontariats internationaux d'échange et de solidarité* (V.I.E.S.)

Cette charte a pour objet d'énoncer les valeurs communes aux différents types de volontariats internationaux de solidarité. Elle entend également préciser les principaux engagements à tenir par les associations d'envoi et les volontaires partant à l'étranger pour une durée limitée de quelques semaines à plusieurs années.

Les trois types de volontariat international émanant des associations visés par cette charte sont :

- **Le volontariat d'initiation et d'échange** concerne majoritairement les jeunes et toute personne vivant ses premières expériences de découverte des réalités internationales, par des séjours d'étude, des chantiers, etc.
- **Le volontariat d'échange et de compétences**, réalisé par ceux qui, en activité ou à la retraite, souhaitent enrichir leur expérience et apporter un savoir faire professionnel, sans aucun but lucratif, auprès de ceux avec qui ils échangent.
- **Le volontariat de solidarité internationale**, mis en œuvre dans le cadre de la loi de février 2005, donnant lieu à un contrat passé entre l'association d'envoi et chaque volontaire, spécifiant les missions et les conditions dans lesquelles il est envoyé.

Ces volontariats concernés présentent à la fois une grande diversité d'objectifs, de modalités de mise en œuvre, de profil et de statut des volontaires. Cependant, des valeurs essentielles sont partagées par toutes les organisations qui adhèrent à cette charte, ainsi que par leurs volontaires. Leur application se traduit ainsi :

- prendre en compte la réalité d'autres populations dans le respect de leurs droits collectifs et individuels, de leur(s) culture(s), de leurs croyances, de leurs besoins, de leur égale dignité humaine ;
- inscrire les échanges et les actions de solidarité et de participation à des projets de développement ou humanitaires dans un souci de réciprocité, de partenariat, de prise en considération des acteurs les plus défavorisés, afin de contribuer au renforcement de solidarités locales et globales ;
- valoriser l'engagement libre et responsable des volontaires en leur donnant l'occasion de mettre à disposition leurs compétences pour des actions d'intérêt général non rémunérées, de développer leur ouverture d'esprit, ainsi que leur participation à la vie citoyenne dans leur pays d'origine, en intégrant l'expérience qu'ils ont acquise des réalités internationales.

**La mise en œuvre de ces principes d'action suppose que les partenaires impliqués tiennent les engagements suivants :**

- 1) **de la part des organismes d'envoi**, toutes les formes de volontariat exigent une préoccupation spécifique de la relation avec les partenaires étrangers qui les recevront. Une attention particulière sera donnée à l'information et à la formation des futurs volontaires et aux conditions de réalisation de leurs missions. Un accompagnement approprié et une couverture sociale sécurisante seront assurés. Enfin, la liaison avec une nouvelle étape de la vie personnelle, citoyenne et/ou professionnelle sera facilitée.
- 2) **de la part des futurs volontaires**, leur engagement avec une association suppose au préalable qu'ils adhèrent à ses valeurs et aux objectifs de la mission qui leur a été proposée. Ils participent aux activités prévues pour les y préparer. Ils s'impliquent dans la vie de l'association tant dans le pays de départ que dans la relation avec les partenaires du pays d'accueil.

Ces dispositions communes à tous les volontariats désignés ci-dessous, ont pour but d'améliorer la relation de coopération, de la sécuriser en fonction des risques encourus, d'accroître l'efficacité des séjours et leurs effets positifs dans la durée. Elles seront spécifiées pour chaque dispositif existant ou à créer, en lien avec les pouvoirs publics chargés du soutien à ce secteur de coopération.

## Annexe 2 : Tableau des principales caractéristiques des VIES

	Loi	Age	Durée	Conditions	Zones géographiques	Renseignements
<b>VSI</b> (Volontariat de solidarité internationale)	Loi du 23 février 2005	A partir de 18 ans (21 ans pour la plupart des ONG. Pas de limite d'âge maximum (sauf AFVP : 30 ans)	Jusqu'à 6 ans, plusieurs missions possibles. Durée d'un contrat limitée à 2 ans	- Motivations - Compétences (diplômes, expériences)	Toutes hors Union Européenne	CLONG-Volontariat 01.42.05.63.00 <a href="http://www.clong-volontariat.org">www.clong-volontariat.org</a>
<b>Séjours et missions solidaires</b>	Pour le congé de solidarité internationale : Code du travail, articles L3142-32 à L3142-40	Pas de limite d'âge	Durée plutôt intermédiaire (de 3 à 6 mois)	Plus ou moins d'expertise requise en fonction de la mission.	Toutes	France Volontaires 11, rue Maurice Grandcoing BP220 – 94203 – Ivry sur Seine Cedex <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a>
<b>Chantiers de bénévoles</b>	Aucune	Variable selon les associations	Durée plutôt courte (de 2 semaines à 3 mois en général)	Aucun diplôme ou formation n'est requis	Toutes	France Volontaires 11, rue Maurice Grandcoing BP220 – 94203 – Ivry sur Seine <a href="http://www.france-volontaires.org">www.france-volontaires.org</a>
<b>SCV</b> (Service Civique Volontaire)	<a href="http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2010/3/10/2010-241">Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010</a>	16 à 25 ans  Plus de 25 ans	6 à 12 mois non renouvelable  6 à 24 mois	Aucun diplôme ou formation n'est requis	En France ou à l'international	Agence du Service Civique 95 av. de France 75013 PARIS <a href="http://www.service-civique.gouv.fr">www.service-civique.gouv.fr</a>
<b>SVE</b> (Service volontaire européen)	Programme Européen Jeunesse en Action	18 à 30 ans	Jusqu'à 12 mois	Aucun diplôme ou formation n'est requis	31 pays européens + 22 pays partenaires (bassin méditerranéen, Europe du Sud-Est, Europe de l'Est et du Caucase + Amérique latine, etc.)	INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) : 01 39 17 27 27 <a href="http://www.injep.fr">www.injep.fr</a>
<b>VIA/VIE</b> (Volontariat international en administration/ entreprise)	Loi du 14 mars 2000	18 à 28 ans	6 à 24 mois	- Compétences (diplômes, expériences) - Motivations	Toutes hors de France	CIVI (Centre d'Information sur le Volontariat International) : 08 10 10 18 28 <a href="http://www.civiweb.com">www.civiweb.com</a>